

**Eléments de langage**

Lundi 10 janvier 2022

**Nouvelles modalités d’accès en déchèterie : pensez à faire votre demande de badge avant le 14 février 2022.**

**Lancé en 2021, le dispositif d’accès en déchèterie par badge avait été momentanément suspendu suite à l’observation de problèmes de détection de certains smartphones par les lecteurs positionnés à l’entrée des déchèteries. Avec la mise en place d’un nouveau système et après la réalisation d’une série de tests concluants, la distribution des badges et des e-badges reprendra dès lundi 17 janvier.**

Lancé en 2021 sur 19 communes, la diffusion des badges et e-badges avait été momentanément suspendue entre septembre et décembre. Soucieuse d’aboutir à une solution de badge dématérialisé accessible au plus grand nombre, Lorient Agglomération a décidé d’avoir recours à un nouveau prestataire pour améliorer sa solution technique.Une nouvelle application mobile baptisée « Mon e-badge » a également été mise au point.

**Rappel du calendrier du projet**

* **Lundi 17 janvier :**réouverture des demandes de badge (virtuel ou physique).
* **Lundi 14 février :**accès par badgesur les déchèteries de Languidic, Hennebont, Riantec, Plouay, Bubry, Cléguer, Caudan et Groix.
* **Lundi 1er mai :**accès par badge sur les déchèteries de Plœmeur, Lorient, Quéven etGuidel.

Ainsi, un SMS seratransmis durant la deuxième quinzaine de janvier à tous les usagers ayant téléchargé l’application « mon badge déchèterie » en 2021. Celui-ci précisera la démarche à suivre pour disposer de la nouvelle application «Mon e-badge» éditée en 2022 (l’ancienne application n’est plus utilisableet doit donc être désinstallée de son smartphone). Les habitants possédant déjà une carte « physique » doivent la conserver précieusement (sans la percer, la plier ou la casser), elle vous sera prochainement demandée pour entrer en déchèterie !

Par ailleurs, ceux qui ne disposeraient pas encore du précieux sésame sont invités à effectuer leur demande dès que possible car**le badge sera nécessaire dès lundi 14 février pour entrer sur les déchèteries de de** **Languidic, Hennebont, Riantec, Plouay, Bubry, Cléguer, Caudan et Groix.** Il est important de prendre en compte les délais de traitement de votre demande qui sont d’environ 3 semaines pour un badge physique et de 24h pour un badge « virtuel » (application mobile).

**Pour faire votre demande de badge, rien de plus simple !** Munissez-vous d’un justificatif de domicile de moins d’un an et complétez le formulaire de demande en ligne accessible sur le site internet de Lorient Agglomération : www.lorient-agglo.bzh (rubrique Services > Déchets > Déchèteries : accès par badge). Les habitants ne disposant pas d’accès à internetsont,quant à eux,invités à se rendre à la mairie[possibilité de préciser les modalités d’accès : horaires, prise de rdv].Un formulaire de demande papier leur sera alors remis avec une enveloppe T préaffranchie.

Pour plus d’informations, vous pouvez consulter la page dédiée « Déchèterie : accès par badge » sur le site internet de Lorient Agglomération **www.lorient-agglo.bzh** (rubrique Vos services > Déchets) ainsi que sa Foire aux questions. En cas de question, vous pouvez joindre les services de la communauté d’agglomérations par mail à l’adresse suivante [numerovert@agglo-lorient.fr](mailto:numerovert@agglo-lorient.fr) ou via le Numéro vert : 0 800 100 601 (appel gratuit).